

# Communications statistiques

## Mariages et divorces

*Evolution selon quelques déterminants  
socio-démographiques*

Données Générales

Analyses

Tableaux de bord

## Impressum

<b>Edition</b>	Office cantonal de la statistique (OCSTAT) Genève
<b>Responsable de la publication</b>	Dominique Frei, directeur
<b>Rédaction</b>	Sophie Rossillion
<b>Composition, mise en page</b>	Noëlle Micard
<b>Illustration de la couverture</b>	Hermès Communication, Genève
<b>Impression</b>	Atar Roto Presse, Genève
<b>Prix</b>	30 F
<b>Tirage</b>	500 exemplaires
<b>©</b>	OCSTAT, Genève 2008. Reproduction autorisée avec mention de la source
<b>ISSN</b>	1422-4585
<b>Renseignements</b>	
Centre de documentation	De 9h à 12h et de 14h à 17h (vendredi : 16h) ou sur rendez-vous. Tél. +41 22 388 75 00
Indice des prix à la consommation	Répondeur téléphonique : +41 22 388 75 65
Liste des publications	Voir dernières pages de couverture
<b>Charte de la statistique publique de la Suisse</b>	L'OCSTAT s'est engagé à respecter la charte dans la conduite de ses activités statistiques

# Communications statistiques

## Mariages et divorces

*Evolution selon quelques déterminants  
socio-démographiques*

<b>Sommaire</b>	<b>Page</b>
Introduction .....	3
1. Description des données .....	3
2. Evolution du nombre de mariages et de divorces de 1969 à 2006 .....	4
3. Evolution des indicateurs de nuptialité et de divorcialité, de 1969 à 2006 ...	7
4. Evolution des mariages selon la nationalité, de 1984 à 2005 .....	11
5. Age au mariage selon le sexe .....	12
6. Age au mariage selon la nationalité avant le mariage .....	15
7. Un lien entre mariage et enfants .....	16
8. Les divorces et la durée du mariage .....	17
Annexes .....	18



### Une tendance à moins se marier et à plus divorcer

## Introduction

Alors que le nombre de divorces augmente de façon importante, le nombre de mariages pour 1 000 habitants poursuit une nette tendance à la baisse et met en évidence la simultanéité de ces deux phénomènes : une tendance à moins se marier et une tendance à plus divorcer. Sur ce point, l'Office fédéral de la statistique (OFS)<sup>1</sup> estime que plus d'un mariage sur deux célébrés aujourd'hui en Suisse pourrait se terminer par un divorce si la tendance observée se poursuit.

En Suisse, le taux brut de nuptialité (nombre de mariages pour 1 000 habitants) passe de 7,9 à 5,3 entre 1969 et 2006 alors que sur la même période, le taux brut de divortialité (nombre de divorces pour 1 000 habitants) passe de 1,0 à 2,8 (5 980 divorces en 1969 à 21 981 en 2006).

Dans le canton de Genève, le nombre de mariages célébrés semble relativement stable; il passe de 2 650 en 1969 à 2 635 en 2006, alors que durant cette période la population augmente chaque année faisant passer le taux brut de nuptialité de 8,2 à 6,2. Entre 1969 et 2006, le nombre de divorces passe de 594 à 1 310 faisant évoluer le taux brut de divortialité de 1,8 à 3,0.

Cette étude porte uniquement sur les mariages et les divorces, sur la base des définitions institutionnelles et légales, sans prendre en considération d'autres aspects de la mise en couple et de leur désunion, notamment les séparations et les annulations de mariage. Cela permet d'éviter un dédoublement des comptages, sachant que les séparations peuvent déboucher ultérieurement sur un divorce.

## 1. Description des données

### Deux sources de données distinctes

Les données proviennent de la statistique du mouvement naturel de la population de l'Office fédéral de la statistique (BEVNAT, OFS), basée sur l'exploitation des registres officiels et des données administratives pertinentes.

Les données sur les mariages et les divorces appartiennent à une base de données anonymisée issue des deux registres suivants :

1. Infostar, le registre central de l'Office fédéral de l'état civil (OFEC), pour les mariages;
2. les communications par les tribunaux des divorces, des séparations et des déclarations de nullité de mariage.

L'utilisation de ces deux registres ne permet pas de mettre en lien un mariage et le divorce éventuel qui le concerne (de plus, un divorce peut avoir lieu en Suisse et concerner un mariage qui s'est conclu ailleurs, ou vice-versa). Dans un canton comme Genève, soumis à d'importants flux migratoires et à un brassage de population marqué, l'absence de lien entre un mariage donné et l'éventuel divorce qui le concerne limite le champ de l'analyse.

Les mariages et les divorces de personnes domiciliées de manière permanente en Suisse, mais survenus à l'étranger, ne sont pas enregistrés de manière exhaustive.

Les événements survenus en Suisse mais concernant des personnes domiciliées à l'étranger ne sont pas pris en compte.

Les formulaires d'état civil ont été révisés à plusieurs reprises. Ainsi, certaines variables n'ont pas été relevées durant toute la période d'observation.

<sup>1</sup> Office fédéral de la statistique, Communiqué de presse n° 0351-0606-50, Neuchâtel, 19 juin 2006.

## 2. Evolution du nombre de mariages et de divorces de 1969 à 2006

Les graphiques 1 et 2 présentent l'évolution du nombre de mariages et du nombre de divorces enregistrés à Genève et en Suisse, de 1969 à 2006. Seuls les divorces sont pris en compte afin d'éviter un dédoublement des comptages, sachant que les séparations peuvent déboucher ultérieurement sur un divorce. L'annulation du mariage, autre cause juridique de fin d'union légale, concerne un très petit nombre de cas (62 au total à Genève sur la période 1969-2006) et n'a pas été retenue. L'ensemble de ces données figure à l'annexe 1.

**Entre 1969 et 2006, 86 016 mariages ont été célébrés dans le canton de Genève et 40 899 mariages dissous**

Ainsi, 86 016 mariages ont été célébrés dans le canton de Genève, entre 1969 et 2006 (période de 38 ans). Dans le même temps, 40 899 mariages ont été dissous, dont 37 767 par divorce (92,3 %), 3 070 par séparation (7,5 %), 62 par nullité (0,2 %).

A Genève, l'évolution du nombre de **mariages** s'articule, de façon schématique, autour de chacune des quatre dizaines d'années de la période observée : les années 70, puis 80, 90 et 2000.

### Mariages : une évolution marquée par une modification de la loi et un élargissement du champ du relevé statistique

**1991 : la révision de la loi sur la nationalité (LN)** a notamment mis fin à l'acquisition automatique de la nationalité suisse pour les femmes étrangères ayant épousé un Suisse. Depuis lors, sous condition de résidence en Suisse, les conjoints étrangers, hommes ou femmes, ne peuvent acquérir la nationalité qu'après « trois ans en communauté conjugale avec un ressortissant suisse ».

**2001 : élargissement du champ du relevé statistique.** Tous les mariages dont au moins l'un des conjoints est résidant permanent en Suisse, homme ou femme, sont comptés. Auparavant, seuls étaient comptés les mariages dont l'homme était résidant permanent en Suisse.

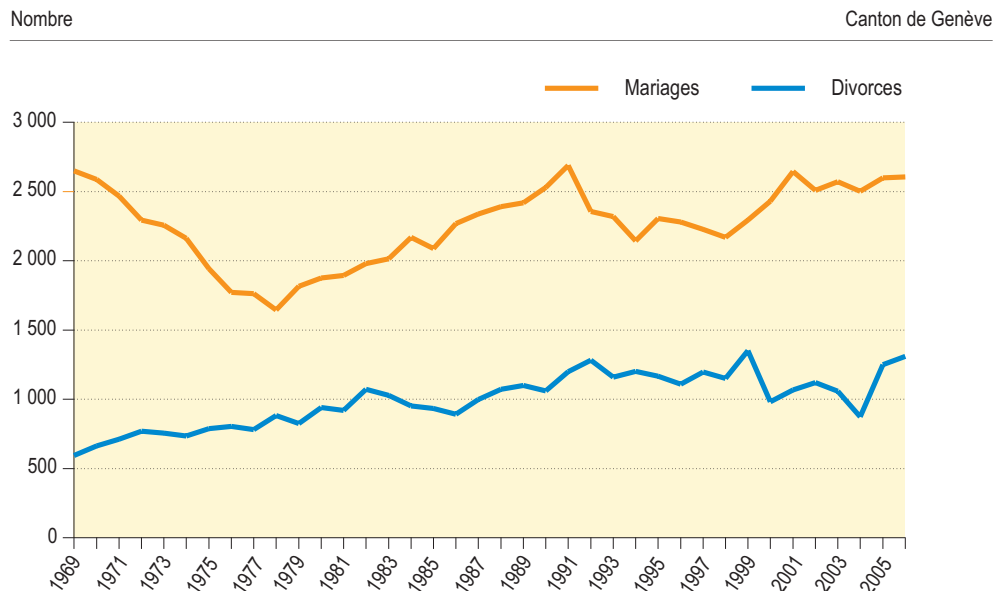
**L'évolution des mariages est marquée par un « pic » en 1991 dû à une modification de la loi et par un élargissement du champ du relevé statistique en 2001**

La première période va de 1969 à 1978. Au départ, le nombre de mariages est élevé (2 650 en 1969), proche du « pic » qui sera observé en 1991 (2 689). Puis ce nombre chute de 38 % pour atteindre 1 646 en 1978, qui est la valeur la plus basse de toute la période observée. Il se reprend au cours des années 80 jusqu'au « pic » de 1991 (2 689). Après une baisse, il remonte dès 2000 et surtout en 2001, vraisemblablement sous l'effet de l'élargissement du champ de relevé statistique (voir encadré ci-dessus). Entre 2001 et 2006, on enregistre plus de 2 500 mariages par an en moyenne à Genève (2 635 en 2006).

L'augmentation continue du nombre de mariages entre 1979 et 1991 (avec une exception en 1985) peut être mise en relation avec l'arrivée de la génération du « baby-boom » en âge de se marier. Durant ces années, le taux brut de nuptialité (mariages pour 1 000 habitants) augmente également, passant de 5,2 en 1979 à 6,8 en 1990 et à 7,1 l'année du « pic » (1991).

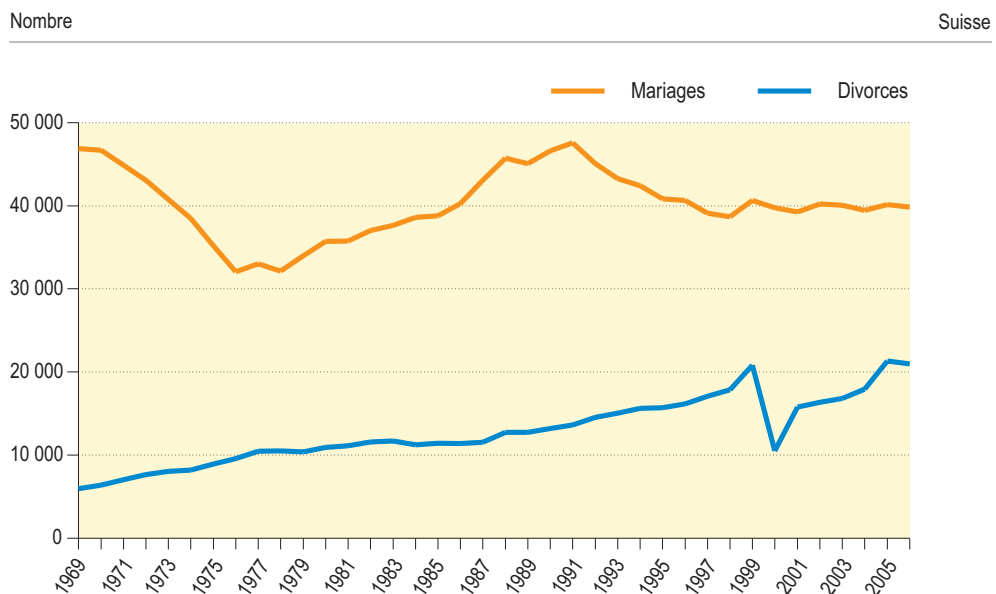
Le « pic » de 1991 est lié à la révision de la loi sur la nationalité en 1992 (voir encadré ci-dessus). Dans le but de bénéficier de l'obtention automatique de la nationalité suisse par le mariage, il est vraisemblable que certains couples mixtes aient officialisé leur union avant la fin de l'année 1991. Ce phénomène touche ainsi, en majorité, des mariages entre un homme suisse et une femme étrangère, ce que montre le graphique 7.

**G - 1 Evolution du nombre de mariages et de divorces, à Genève, de 1969 à 2006**



Source : OFS - BEVNAT / OCSTAT

**G - 2 Evolution du nombre de mariages et de divorces, en Suisse, de 1969 à 2006**



Source : OFS - BEVNAT / OCSTAT

*L'évolution du nombre de divorces est marquée par deux modifications du droit du divorce au cours de la période*

Pour les divorces, le découpage couvre trois grandes périodes : les années 70, puis l'ensemble des années 80 et 90, puis les années récentes, de 2000 à 2006.

**Divorces : deux modifications du droit du divorce au cours de la période**

**2000 : le nouveau droit du divorce**, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2000, permet le divorce à l'amiable sur requête commune des conjoints. En cas de litige, c'est-à-dire si l'un des conjoints refuse de divorcer, l'union conjugale est rompue unilatéralement si les époux ont vécu séparément pendant au moins quatre ans.

**2004 : la révision du droit du divorce**, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2004, ramène le délai de séparation, à l'expiration duquel l'un des époux peut demander le divorce contre la volonté de son conjoint, à deux ans seulement.

Sur la période observée, le nombre de divorces le plus bas est celui de 1969. Il augmente ensuite de 49 % entre 1969 et 1978 et dépasse 1 000 pour la première fois en 1982 (1 073). Il varie ensuite à la hausse, jusqu'au « pic » de 1 351 divorces en 1999. Le nombre est plus fluctuant dans les années récentes (2000-2006) et retrouve même une valeur inférieure à 1 000 en 2000 et en 2004. La tendance à l'augmentation effective du nombre de divorces s'observe de la même manière pour l'ensemble de la Suisse. La valeur du « pic » de 1999 est même dépassée, en Suisse, en 2005 et en 2006.

Ce « pic » de 1999, trouve une explication dans le changement du droit du divorce, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2000 (voir encadré ci-dessus), la perspective du changement de loi ayant pu conduire les tribunaux à conclure les procédures de divorce en cours avant l'entrée en vigueur du nouveau droit. Les nouvelles requêtes, déposées à partir de 2000, n'ont pu aboutir qu'à partir de 2001. Dans ce contexte, le recul en 2000 du nombre de jugements n'est pas représentatif.

La nouvelle modification, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2004 (voir encadré ci-dessus) peut expliquer l'augmentation du nombre de divorces en 2005 puis en 2006.



### 3. Evolution des indicateurs de nuptialité et de divortialité, de 1969 à 2006

Les données ne permettent pas de mettre en relation les mariages et les divorces qui les concernent le cas échéant. De plus, un divorce peut avoir lieu à Genève et concerner un mariage qui s'est déroulé ailleurs, et vice versa. Pour observer l'évolution des mariages et des divorces, il existe trois indicateurs de référence, respectivement, le taux brut de nuptialité (graphique 3), l'indicateur de primo-nuptialité (graphiques 4 et 5) et l'indicateur conjoncturel de divortialité (graphique 6).

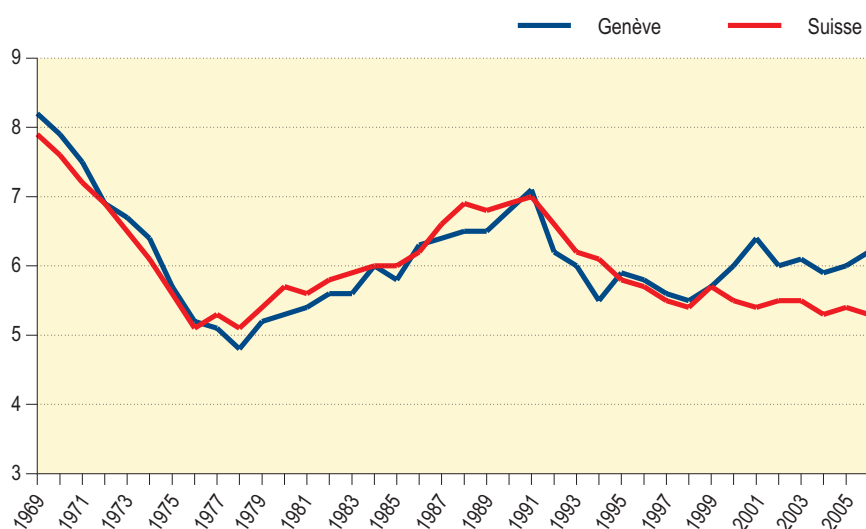
#### Définitions

- **Le taux brut de nuptialité** exprime le nombre de mariages pour 1 000 habitants. Par définition, ce taux est influencé par la structure de la population : une population de taille importante mais d'âges élevés connaîtra moins de mariages qu'une population plus petite mais jeune.
- Par analogie, on calcule un **taux brut de divortialité**.
- **L'indicateur conjoncturel de primo-nuptialité**, ou nuptialité des célibataires, mesure la proportion d'hommes ou de femmes célibataires qui se marieront avant leur 50<sup>e</sup> anniversaire parmi un ensemble d'hommes ou de femmes qui seraient soumis, à chaque âge, aux conditions de primo-nuptialité de l'année considérée.
- **L'indicateur conjoncturel de divortialité** exprime, pour une année donnée, la proportion de mariages dissous par divorce parmi un ensemble de mariages qui seraient soumis, à chaque durée de mariage, aux conditions de divortialité observées durant l'année considérée.

#### G - 3 Taux brut de nuptialité, de 1969 à 2006

Mariages pour 1 000 habitants

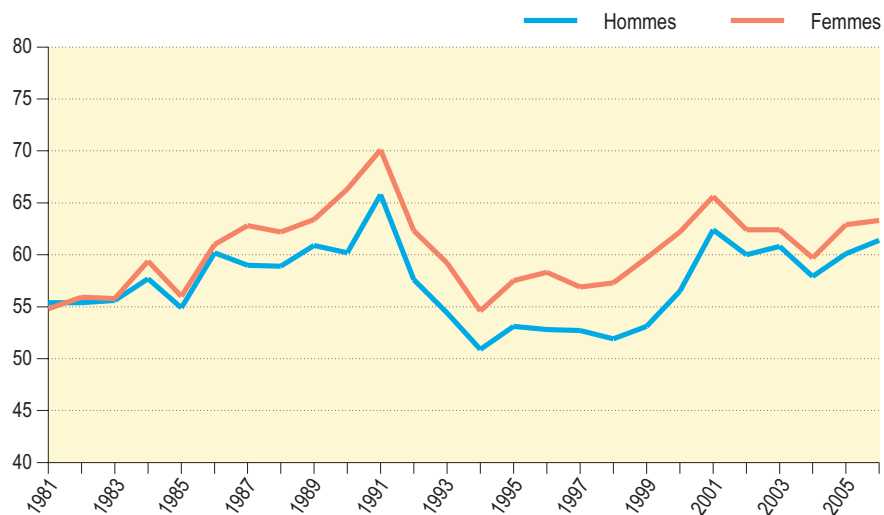
Canton de Genève / Suisse



Source : OFS - BEVNAT / OCSTAT

### G - 4 Indicateur conjoncturel de primo-nuptialité, à Genève, de 1981 à 2006

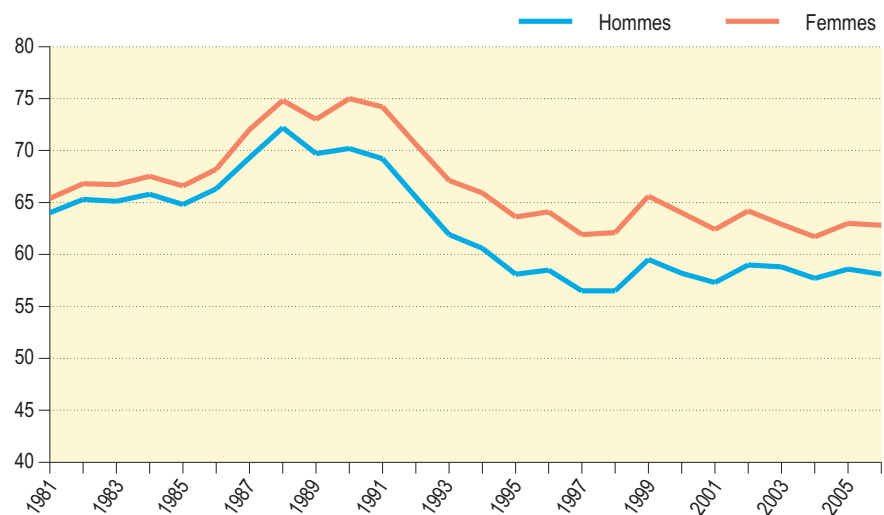
En % Canton de Genève



Source : OFS - BEVNAT / OCSTAT

### G - 5 Indicateur conjoncturel de primo-nuptialité, en Suisse, de 1981 à 2006

En % Suisse



Source : OFS - BEVNAT / OCSTAT

**Des taux bruts de nuptialité plus élevés dans les cantons urbains que sont Genève et Zurich**

**A Genève, au cours des années récentes (2001-2006), environ deux tiers des hommes et des femmes se marient au moins une fois dans leur vie**

**A Genève, le divorce concernait un peu plus d'un quart des mariages en 1969 et touche plus d'un mariage sur deux en 2006**

**Le taux brut de nuptialité** (mariages pour 1 000 habitants) suit une évolution similaire dans l'ensemble de la Suisse et à Genève jusqu'en 1999, année où ces taux sont égaux (5,7). Dès 2000, ils suivent une tendance inverse qui signifie que l'on se marie proportionnellement plus à Genève. A titre de comparaison, ces taux de nuptialité sont plus élevés encore dans le canton de Zurich, canton également fortement urbanisé, où ils passent de 6,6 % à 6,4 % entre 1999 et 2006, avec un « pic » à 6,9 % en 2002 (annexe 2). Ils tiennent à la structure de la population, plus jeune dans les centres urbains et plus âgée dans l'ensemble de la Suisse.

En Suisse, dans les années 50, pratiquement tous les hommes et toutes les femmes se mariaient, comme en témoignent les **indicateurs de primo-nuptialité** de l'époque, très proches de 100 %. Ils se situent, aujourd'hui, autour de 60 % (respectivement 58,1 % pour les hommes et 62,8 % pour les femmes en 2006) et indiquent que seuls environ deux tiers de la population se marie une fois dans sa vie. Dans l'ensemble, les femmes se marient un peu plus que les hommes.

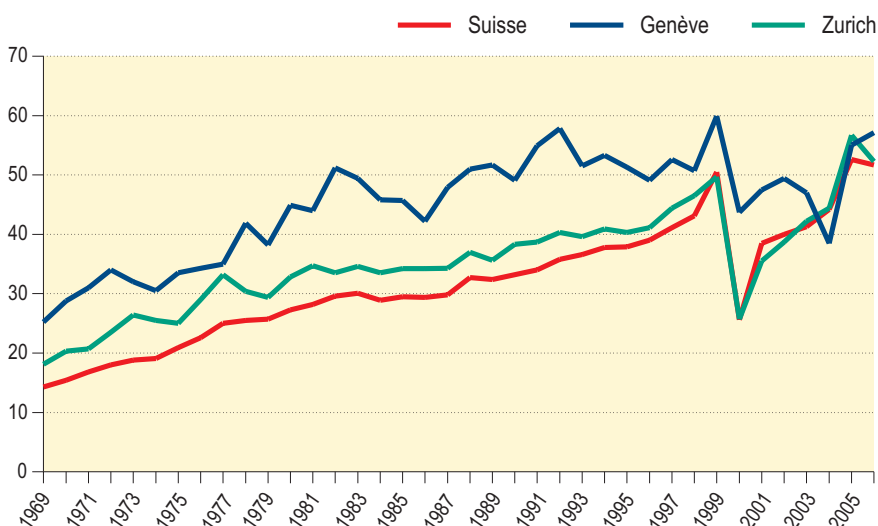
Au cours des années récentes, les taux de primo-nuptialité sont proches entre hommes et femmes dans le canton de Genève (respectivement 61,4 % pour les hommes et 63,3 % pour les femmes en 2006), alors qu'ils restent plus différenciés dans l'ensemble de la Suisse.

Dans le canton de Zurich, ces taux sont nettement plus élevés, tant par rapport à la Suisse que par rapport à Genève et tant pour les hommes que pour les femmes. Pour ces dernières, il atteint 70,3 % en 2006 (annexe 2).

L'évolution de l'**indicateur conjonctuel de divortialité** subit, quant à elle, les soubresauts dus aux changements de lois en 2000 et 2004 (voir encadrés pages 6 et 7). En dehors de ces événements, à Genève, l'indicateur conjonctuel de divortialité est passé de 25,2 %<sup>2</sup> en 1969, à 57,1 % en 2006, ce qui signifie que le divorce concernait un quart des mariages en 1969 et qu'il touche nettement plus d'un mariage sur deux en 2006.

## G - 6 Indicateur conjonctuel de divortialité, de 1969 à 2006

Divorces pour 100 mariages



Source : OFS - BEVNAT / OCSTAT

<sup>2</sup> Estimation pour les cantons de Genève et de Zurich, entre 1969 et 1983. L'OFS ne calcule cet indicateur par canton que depuis 1984.

**En 2006, le taux de divortialité le plus élevé en Suisse concerne le canton de Neuchâtel et le plus bas celui d'Uri**

Pour l'ensemble de la Suisse, cet indicateur passe respectivement de 14,3 % en 1969 à 51,7 % en 2006 (annexe 3).

En comparaisons cantonales, si jusqu'en 1999 Genève connaissait le taux de divortialité le plus important de Suisse, il est « rattrapé » dès 1999 par les cantons de Neuchâtel et de Vaud, dont les taux dépassent actuellement ceux de Genève. Ainsi, le canton de Neuchâtel connaît le taux conjoncturel de divortialité le plus haut de Suisse en 2006 (62,7 %), suivi de celui du canton de Vaud (59,5 %), puis de Genève (57,1 %). Le plus bas est celui du canton d'Uri (20,8 %).

Dans le canton de Zurich, cet indicateur est nettement inférieur à celui de Genève tout au long de la période, à une exception près en 2004. Toutefois, ses valeurs tendent à s'en rapprocher au cours des années récentes. Il passe de 18,1 % en 1969 à 52,3 % en 2006.

## 4. Evolution des mariages selon la nationalité, de 1984 à 2005

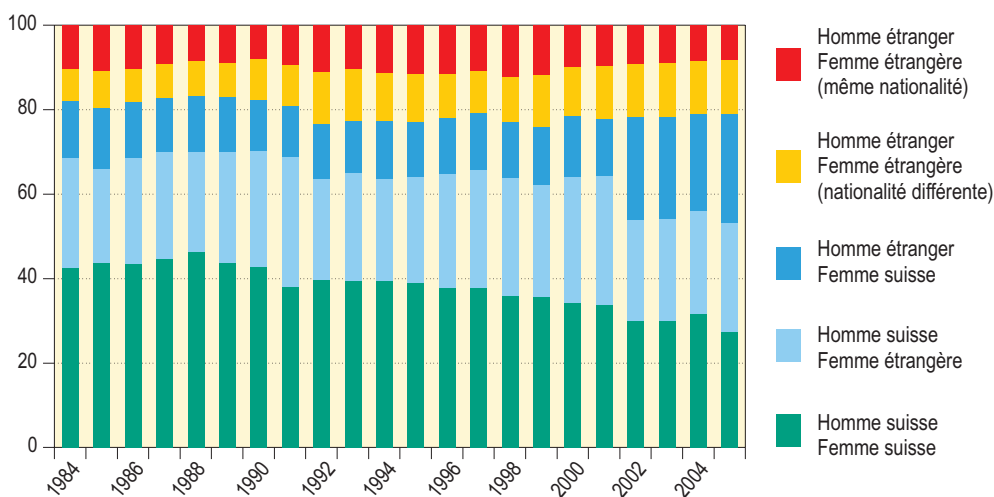
*Les mariages entre deux personnes de nationalité différente augmentent et témoignent de l'évolution des mouvements migratoires*

Les informations relatives à la nationalité ne sont disponibles qu'à partir de 1984. La part des mariages unissant deux partenaires de nationalité suisse diminue sur la période tandis que celle des mariages mixtes augmente (graphique 7). Notamment, l'augmentation importante de la part des mariages entre une Suissesse et un homme étranger est une conséquence de l'élargissement du champ de relevé statistique à partir de 2001 (voir encadré page 4).

### G - 7 Répartition des mariages selon la nationalité des conjoints, de 1984 à 2005

En %

Canton de Genève



Source : OFS - BEVNAT / OCSTAT

En 2005, 27 % des mariages unissaient deux conjoints suisses (43 % en 1984), 26 % un homme suisse et une femme étrangère, 26 % une femme suisse et un homme étranger, 13 % deux étrangers de nationalité différente et 8 % deux étrangers de même nationalité.

L'analyse complémentaire montre que plus de 80 % des couples mixtes se composaient, au début des années 70, de suisses et d'européens, alors que ces mariages-là n'en représentent, aujourd'hui, plus que 31 %, témoignant du champ plus étendu de la mixité entre les nationalités.

En ce qui concerne les divorces, le fait que des changements de nationalité aient pu intervenir entre le mariage et le divorce (notamment des naturalisations), et, plus spécifiquement, le changement de loi en 1991, rendent une analyse par nationalité peu pertinente. Ces motifs s'ajoutent au fait, déjà mentionné, que les données ne permettent pas de mettre en relation les mariages et les divorces qui les concernent le cas échéant (un divorce peut avoir lieu à Genève et concerner un mariage qui s'est déroulé ailleurs, et vice versa).

## 5. Age au mariage selon le sexe

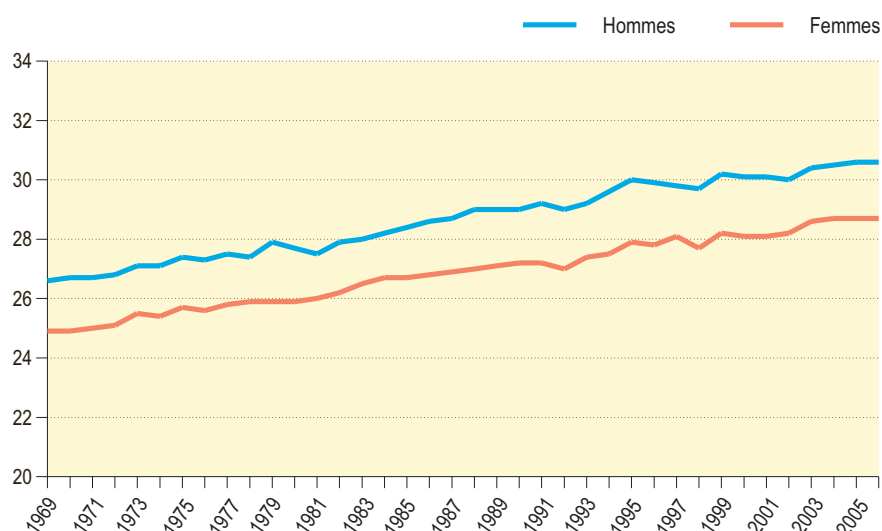
**A Genève, sur la période 1969-2006, l'âge moyen au premier mariage passe de 27 à 31 ans pour les hommes et de 25 à 29 ans pour les femmes**

Au cours de la période 1969-2006, l'âge moyen au premier mariage, dans le canton de Genève, passe de 26,6 ans à 30,6 ans pour les hommes et de 24,9 ans à 28,7 ans pour les femmes. Il est, en moyenne, inférieur de deux ans pour les femmes, par rapport à celui de l'homme, sur toute la période. Pour l'ensemble de la Suisse, l'évolution est similaire : ces âges passent de 26,5 ans à 31,0 ans pour les hommes et 24,1 ans à 28,7 ans pour les femmes.

### G - 8 Age moyen au premier mariage selon le sexe, de 1969 à 2006

En année

Canton de Genève



Source : OFS - BEVNAT / OCSTAT

Le graphique 9 présente, pour trois périodes distinctes d'une durée de sept ans, la répartition des écarts d'âges au mariage.

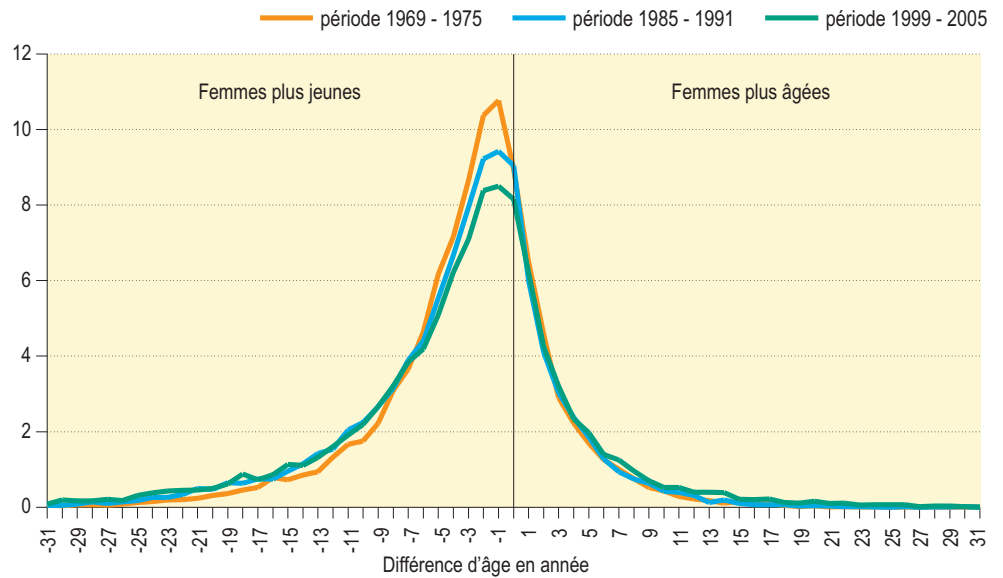
La proportion de mariages entre deux personnes d'âge similaire (maximum deux ans d'écart) est majoritaire mais baisse au cours de la période. Le fait que la répartition du graphique 9 n'est pas centrée sur le zéro reflète le nombre plus élevé de mariages dans lesquels la femme est plus jeune que l'homme. Près de 70 % des mariages se trouvent ainsi dans la partie gauche de la distribution. En outre, le « déplacement » des courbes vers le zéro, c'est-à-dire vers un écart d'âge nul entre les conjoints, notamment pour la courbe illustrant la période 1999-2005, subit l'influence de l'élargissement du champ de relevé statistique (voir encadré page 4).

Simultanément, les unions présentant des écarts d'âges important augmentent, ce que traduit le déplacement vers le haut des extrémités des deux courbes les plus récentes. A titre anecdotique, les écarts de plus de 35 ans (non représentés sur le graphique), lorsque la femme est plus jeune que l'homme, et de plus de 26 ans lorsque la femme est plus âgée, sont néanmoins marginaux. L'écart le plus important est de 54 ans dans le cas où la femme est plus jeune que son mari et de 52 ans pour le cas inverse.

**G - 9 Fréquence des différences d'âge entre les conjoints sur trois différentes périodes de 7 ans**

En %

Canton de Genève



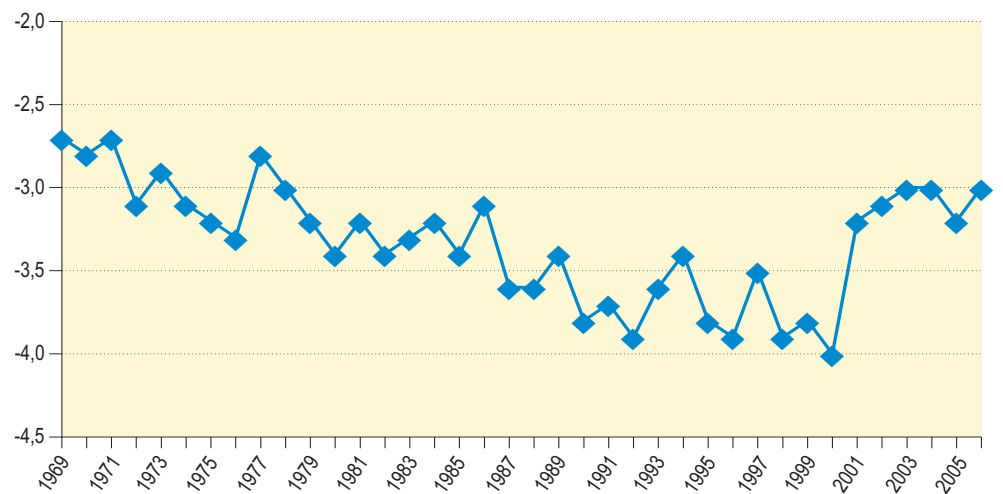
Note : les nombres négatifs signifient que la femme est plus jeune que le mari.

Source : OFS - BEVNAT / OCSTAT

**G - 10 Evolution de la différence d'âge moyenne entre les conjoints, de 1969 à 2006**

En année

Canton de Genève



Note : les nombres négatifs en ordonnée signifient que la femme est plus jeune que le mari.

Source : OFS - BEVNAT / OCSTAT

Entre 1969 et 2000, la différence d'âge moyenne entre les conjoints passe de 2,7 ans à plus de 4 ans, marquant une tendance à l'augmentation des écarts d'âge entre hommes plus âgés et femmes plus jeunes (graphique 10). Cette tendance s'inverse ensuite du fait de l'élargissement du champ de relevé statistique en 2000, moment auquel les mariages dans lesquels seule la femme est domiciliée en Suisse sont pris en compte au même titre que ceux dont l'homme est seul résidant (voir encadré page 4). Dans les couples où seule la femme est résidente en Suisse avant le mariage, les écarts d'âge sont plus réduits et, dans un quart des situations, la femme est un peu plus âgée que l'homme (entre 0 et un peu plus de 2 ans). En conséquence, la différence d'âge moyenne entre les conjoints s'en trouve influencée.

A Genève, l'âge moyen des personnes qui se remarient après un divorce passe de 44 ans à 46 ans pour les hommes et de 40 ans à 41 ans pour les femmes, qui sont, dans ce cas également, en moyenne plus jeunes que leur conjoint.

**Les mariages entre deux personnes d'âge très différent sont en augmentation et traduisent une plus grande mixité intergénérationnelle**

De façon générale, l'observation de l'évolution des écarts d'âges au remariage met en évidence un brassage intergénérationnel plus fréquent et d'amplitude plus marquée au cours des périodes récentes. L'évolution du nombre de divorces modifie notamment la structure de la population pouvant potentiellement se marier (puisque des personnes d'âge mûr se retrouvent en situation de mariage). Comme le montre le graphique 11, les situations de remariage induisent des écarts d'âges plus importants entre hommes et femmes.



## 6. Age au mariage selon la nationalité avant le mariage

**Un âge moyen au mariage plus bas pour les femmes de nationalité étrangère et des écarts d'âge plus importants en cas de remariage**

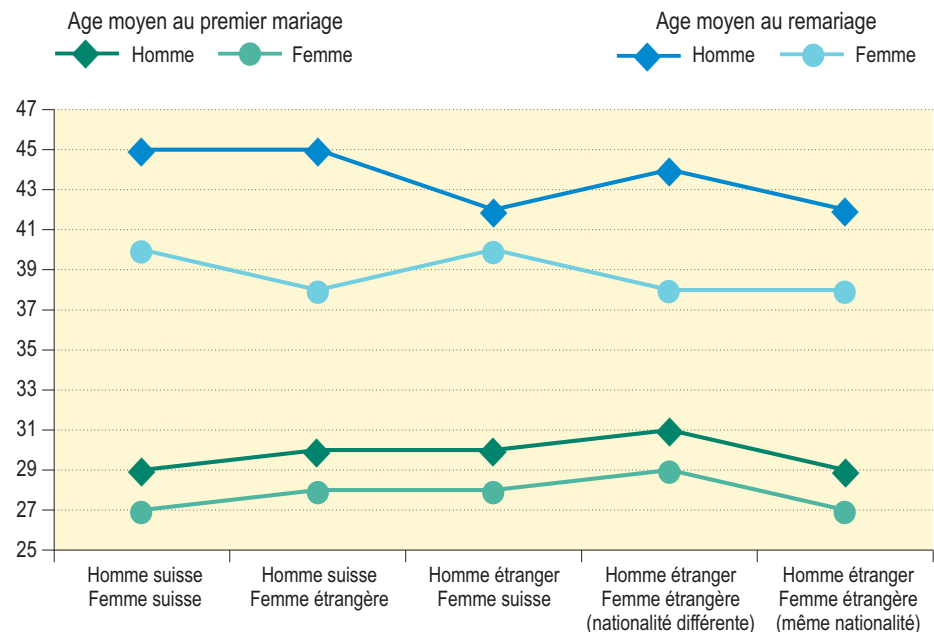
Le graphique 11 illustre les écarts d'âge moyens au mariage selon le sexe et selon la nationalité. Lorsque les deux conjoints sont de même nationalité (deux personnes suisses ou deux étrangers de même nationalité), l'âge moyen au premier mariage est plus bas que pour les mariages mixtes.

Lorsque l'un des conjoints n'en est pas à sa première union, le mariage a lieu à un âge plus avancé, mais cet âge moyen est cependant toujours le plus bas pour les femmes étrangères et les écarts d'âges sont plus importants pour les femmes que pour les hommes. Les remariages entre un homme étranger et une Suisseuse présentent une différence d'âge réduite (deux ans).

### G - 11 Age moyen au premier mariage et au remariage sur la période de 1969 à 2005

En année

Canton de Genève



Note : les personnes célibataires (1<sup>er</sup> mariage) sont retenues indépendamment de l'état civil de leur conjoint. Il en va de même pour les remariages.

Source : OFS - BEVNAT / OCSTAT

**Un brassage inter-générationnel et inter-culturel plus important au cours du temps**

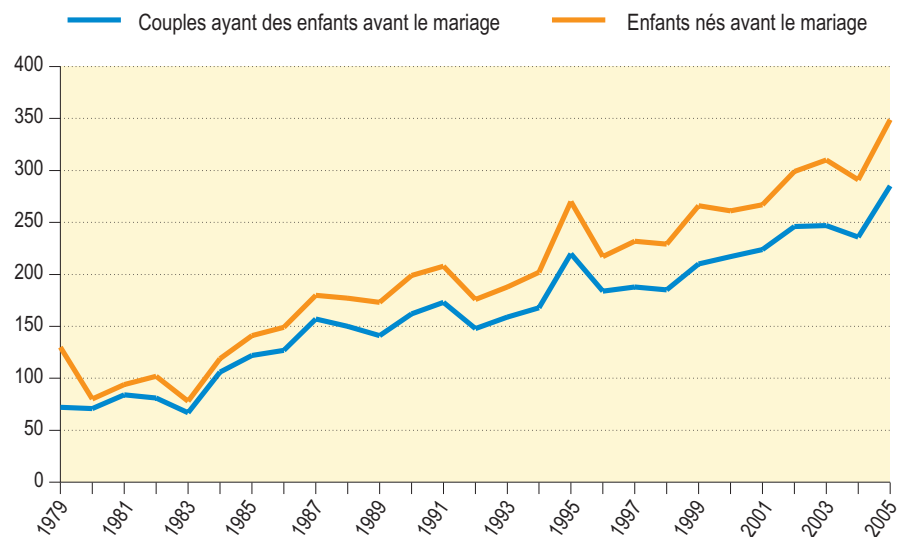
La synthèse des observations faites à partir des graphiques 7 et 9 d'une part, et 11 d'autre part, met en évidence un brassage intergénérationnel (lié aux remariages) et un brassage culturel plus grands au cours du temps : une analyse complémentaire effectuée sur ces données montre, en effet, que les nationalités représentées sont de plus en plus diversifiées.

## 7. Un lien entre mariage et enfants

Le phénomène d'élévation de l'âge au mariage intervient alors qu'un nombre grandissant de couples ont des enfants ensemble avant leur union officielle. En effet, parmi les mariages célébrés en 1980, moins de 4 % des conjoints étaient déjà parents ensemble, alors qu'ils sont plus de 11 % en 2005 (graphique 12).

**G - 12 Evolution du nombre de couples ayant des enfants en commun avant le mariage et évolution du nombre d'enfants concernés, de 1979 à 2005**

Nombre Canton de Genève



*Note : Ce graphique ne tient pas compte des enfants conçus avant le mariage mais nés après, ni des éventuels autres enfants nés après le mariage.*

*Source : OFS - BEVNAT / OCSTAT*

### Un lien croissant entre mariage et projet familial avec enfants

Le nombre moyen d'enfants d'un couple avant le mariage augmente et passe de 1,12 enfant en 1980 à 1,25 en 2003.

Par ailleurs, une analyse complémentaire des données relatives aux divorces permet d'observer que :

- une majorité de divorces concerne des couples sans enfants ;
- plus le nombre d'enfants est élevé, moins le mariage est touché par le divorce.

Ces observations, conjuguées avec le fait que les mariages de couples avec enfants augmentent sensiblement, induisent l'existence d'un lien croissant entre mariage et projet familial avec enfants.

## 8. Les divorces et la durée du mariage

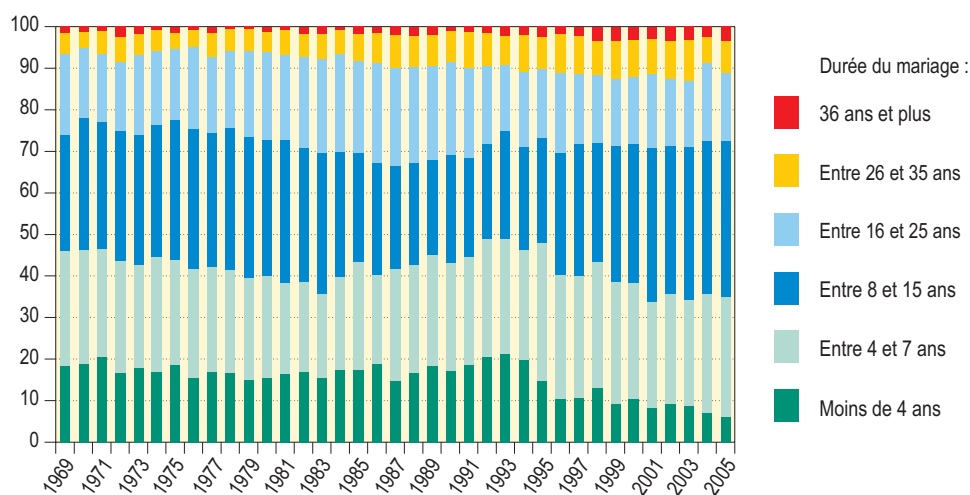
*En 2005, à Genève, deux tiers des divorces interviennent après une durée de mariage comprise entre 4 et 15 ans*

Le graphique 13 montre que deux tiers des divorces concernent des mariages dont la durée est comprise entre 4 et 15 ans. Les divorces intervenus, respectivement avant 4 ans et après 15 ans de mariage, sont nettement moins nombreux, voire marginaux.

**G - 13 Répartition des divorces selon la durée du mariage, de 1969 à 2005**

En %

Canton de Genève



Source : OFS - BEVNAT / OCSTAT

## Annexe 1

## Mariages et divorces en Suisse et dans le canton de Genève, de 1969 à 2007

Canton de Genève / Suisse

	Canton de Genève						Suisse		Population <sup>2</sup>	
	Fins de mariages						Mariages	Divorces	Canton de Genève	Suisse
	Mariages	Divorces	Séparations	Nullité	Rejet <sup>1</sup>	Total				
1969	2 650	594	41	1	2	638	46 886	5 980	322 755	6 168 700
1970	2 587	663	28	-	2	693	46 693	6 405	326 740	6 193 064
1971	2 467	713	44	1	6	764	44 881	7 035	330 309	6 233 744
1972	2 293	769	53	3	-	825	43 081	7 650	333 341	6 288 168
1973	2 257	756	62	-	4	822	40 768	8 030	336 803	6 326 525
1974	2 163	735	48	-	2	785	38 499	8 193	339 621	6 356 285
1975	1 943	789	58	-	-	847	35 189	8 917	340 053	6 320 978
1976	1 772	805	76	-	2	883	32 058	9 582	340 948	6 284 029
1977	1 763	782	80	1	1	864	33 032	10 474	342 734	6 278 319
1978	1 646	883	78	-	4	965	32 120	10 497	346 203	6 285 156
1979	1 815	826	85	1	2	914	33 987	10 394	348 430	6 303 573
1980	1 875	941	102	-	5	1 048	35 721	10 910	351 065	6 335 243
1981	1 894	919	88	2	2	1 011	35 766	11 131	355 461	6 372 904
1982	1 981	1 073	114	-	1	1 188	37 003	11 589	361 236	6 409 713
1983	2 015	1 029	142	1	2	1 174	37 645	11 710	364 732	6 427 833
1984	2 169	952	126	2	1	1 081	38 614	11 219	369 184	6 455 896
1985	2 089	934	126	3	1	1 064	38 776	11 416	371 421	6 484 834
1986	2 268	892	101	2	7	1 002	40 234	11 395	374 534	6 523 413
1987	2 337	999	130	-	7	1 136	43 063	11 553	376 933	6 566 799
1988	2 391	1 073	129	-	3	1 205	45 716	12 731	378 487	6 619 973
1989	2 419	1 100	103	4	5	1 212	45 066	12 721	379 811	6 673 850
1990	2 529	1 060	104	1	5	1 170	46 603	13 184	382 543	6 750 693
1991	2 689	1 199	94	2	-	1 295	47 567	13 628	384 657	6 842 768
1992	2 357	1 283	102	3	-	1 388	45 080	14 530	386 999	6 907 959
1993	2 319	1 160	89	8	5	1 262	43 257	15 054	391 176	6 968 570
1994	2 145	1 202	133	8	7	1 350	42 411	15 634	395 609	7 019 019
1995	2 306	1 167	111	3	9	1 290	40 820	15 703	399 081	7 062 354
1996	2 280	1 109	97	4	3	1 213	40 649	16 172	400 399	7 081 346
1997	2 226	1 197	116	-	2	1 315	39 102	17 073	400 860	7 096 465
1998	2 169	1 150	100	2	3	1 255	38 683	17 868	403 022	7 123 537
1999	2 293	1 351	109	1	6	1 467	40 646	20 809	408 350	7 164 444
2000	2 431	982	84	-	3	1 069	39 758	10 511	413 585	7 204 055
2001	2 644	1 067	40	4	14	1 125	39 244	15 778	422 165	7 255 653
2002	2 512	1 120	25	1	12	1 158	40 213	16 363	427 705	7 313 853
2003	2 573	1 058	12	-	12	1 082	40 056	16 799	434 473	7 364 148
2004	2 502	874	12	2	10	898	39 460	17 949	438 483	7 415 102
2005	2 612	1 251	13	2	8	1 274	40 139	21 332	440 982	7 459 128
2006	2 635	1 310	15	-	5	1 330	39 817	20 981	445 306	7 508 739
2007	2 608	1 272	21	-	9	1 302	40 330	19 882	447 584	7 593 494

<sup>1</sup> Demande unilatérale de divorce rejetée comme ne réunissant pas les conditions légales. Comme pour les séparations, le déboulement peut néanmoins déboucher ultérieurement sur un divorce après une période de séparation reconnue de deux ans au minimum (délai ramené de 4 à 2 ans selon modification de la loi entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2004, voir encadré page 6).

<sup>2</sup> Population résidente en fin d'année, données de l'état annuel de la population (ESPOP) pour la Suisse, et statistique cantonale de la population pour Genève

Source : OFS - BEVNAT / OCSTAT

## Annexe 2

## Taux bruts de nuptialité et taux de primo nuptialité, de 1969 à 2007

En %

Cantons de Genève et Zurich / Suisse

	Taux bruts de nuptialité <sup>1</sup> (mariages pour 1000 habitants)			Indicateur conjoncturel de primo-nuptialité					
				Hommes			Femmes		
	Suisse	Genève	Zurich	Suisse	Genève	Zurich	Suisse	Genève	Zurich
1969	7,9	8,2	...	...	...	...	...	...	...
1970	7,6	7,9	...	83,0	...	...	87,0	...	...
1971	7,2	7,5	...	...	...	...	...	...	...
1972	6,9	6,9	...	...	...	...	...	...	...
1973	6,5	6,7	...	...	...	...	...	...	...
1974	6,1	6,4	...	...	...	...	...	...	...
1975	5,6	5,7	...	...	...	...	...	...	...
1976	5,1	5,2	...	...	...	...	...	...	...
1977	5,3	5,1	...	...	...	...	...	...	...
1978	5,1	4,8	...	...	...	...	...	...	...
1979	5,4	5,2	...	...	...	...	...	...	...
1980	5,7	5,3	...	65,0	...	...	66,0	...	...
1981	5,6	5,4	6,1	64,0	55,4	60,9	65,4	54,8	63,8
1982	5,8	5,6	6,3	65,3	55,4	63,0	66,8	55,9	66,9
1983	5,9	5,6	6,3	65,1	55,6	62,5	66,7	55,8	66,6
1984	6,0	6,0	6,3	65,8	57,7	61,7	67,5	59,4	66,0
1985	6,0	5,8	6,4	64,8	54,9	61,9	66,6	56,0	66,9
1986	6,2	6,3	6,5	66,3	60,2	62,8	68,2	61,0	67,6
1987	6,6	6,4	6,9	69,3	59,0	65,4	72,0	62,8	71,0
1988	6,9	6,5	7,4	72,2	58,9	70,3	74,8	62,2	75,3
1989	6,8	6,5	7,1	69,7	60,9	66,8	73,0	63,4	71,8
1990	6,9	6,8	7,4	70,2	60,2	69,4	75,0	66,3	76,6
1991	7,0	7,1	7,6	69,2	65,8	72,7	74,2	70,1	79,6
1992	6,6	6,2	7,2	65,5	57,6	68,9	70,6	62,3	75,9
1993	6,2	6,0	6,9	61,9	54,4	66,6	67,1	59,2	72,9
1994	6,1	5,5	6,9	60,6	50,9	67,3	65,9	54,6	73,8
1995	5,8	5,9	6,2	58,1	53,1	59,5	63,6	57,5	66,3
1996	5,7	5,8	6,2	58,5	52,8	60,7	64,1	58,3	67,7
1997	5,5	5,6	6,2	56,5	52,7	59,6	61,9	56,9	67,6
1998	5,4	5,5	6,2	56,5	51,9	60,2	62,1	57,3	68,5
1999	5,7	5,7	6,6	59,5	53,1	64,2	65,6	59,7	72,6
2000	5,5	6,0	6,4	58,2	56,5	62,1	64,0	62,2	70,2
2001	5,4	6,4	6,6	57,3	62,4	63,8	62,4	65,6	71,6
2002	5,5	6,0	6,9	59,0	60,0	67,6	64,2	62,4	75,6
2003	5,5	6,1	6,6	58,8	60,8	64,8	62,9	62,4	70,8
2004	5,3	5,9	6,5	57,7	57,9	65,2	61,7	59,7	70,3
2005	5,4	6,0	6,6	58,6	60,1	64,7	63,0	62,9	72,3
2006	5,3	6,2	6,4	58,1	61,4	63,2	62,8	63,3	70,3
2007	5,3	6,1	6,3	58,6	60,4	63,5	63,1	61,7	70,0

<sup>1</sup> L'OFS calcule ce taux à partir du nombre total de mariages enregistrés au cours de l'année, rapporté à la population résidente permanente au milieu de l'année.

Source : OFS - BEVNAT

## Annexe 3

### Indicateur conjoncturel de divortialité, de 1969 à 2007

Cantons de Genève et Zurich / Suisse

	Suisse	Genève	Zurich
1969	14,3	25,2	18,1
1970	15,4	28,8	20,3
1971	16,8	31,0	20,7
1972	18,0	34,0	23,5
1973	18,8	32,0	26,4
1974	19,1	30,5	25,5
1975	20,9	33,5	25,0
1976	22,6	34,3	29,0
1977	25,0	35,0	33,2
1978	25,5	41,9	30,4
1979	25,7	38,2	29,4
1980	27,3	44,9	32,8
1981	28,2	44,0	34,7
1982	29,6	51,2	33,5
1983	30,1	49,4	34,6
1984	28,9	45,8	33,5
1985	29,5	45,7	34,2
1986	29,4	42,2	34,2
1987	29,8	47,9	34,3
1988	32,7	51,0	37,0
1989	32,4	51,7	35,6
1990	33,2	49,1	38,3
1991	34,0	54,9	38,7
1992	35,8	57,8	40,3
1993	36,6	51,5	39,6
1994	37,8	53,3	40,9
1995	37,9	51,3	40,3
1996	39,0	49,1	41,1
1997	41,1	52,6	44,4
1998	43,1	50,7	46,5
1999	50,5	59,9	49,7
2000	25,6	43,7	25,7
2001	38,5	47,5	35,5
2002	40,0	49,4	38,7
2003	41,3	47,0	42,2
2004	44,2	38,5	44,4
2005	52,6	55,0	56,7
2006	51,7	57,1	52,3
2007	49,1	54,4	49,6

Source : OFS - BEVNAT

## Collection

## Analyses

### Série

## Communications statistiques

### Numéros parus

2005	18	Projections démographiques pour le canton de Genève <i>Population résidante de 2004 à 2030</i>
	19	Les ménages privés dans le canton de Genève <i>Résultats du recensement fédéral de la population 2000 (RFP 2000)</i>
	20	Les Genevois et le travail <i>Résultats de l'enquête suisse sur la population active (ESPA 2002)</i>
	21	Comportement des habitants de Genève en matière de mobilité <i>Résultats du microrecensement des transports de 2000</i>
	22	Les salaires dans le canton de Genève en 2002
	23	Les conditions d'habitations dans le canton de Genève <i>Résultats du recensement fédéral de la population 2000 (RFP 2000)</i>
	24	Les binationaux dans le canton de Genève <i>Résultats du recensement fédéral de la population 2000 (RFP 2000)</i>
	2006	25
26		Les familles genevoises : avec qui vit-on ? <i>Résultats du recensement fédéral de la population 2000 (RFP 2000)</i>
27		Nouveaux immigrants, où habitiez-vous en 1995 ? <i>Résultats du recensement fédéral de la population 2000 (RFP 2000)</i>
28		Les genevois et leur santé <i>Enquête suisse sur la santé 2002</i>
29		Projections de ménages, de besoins en logements et de population active <i>Résultats des projections pour le canton de Genève de 2004 à 2030</i>
30		Femmes et hauts salaires dans le canton de Genève <i>Résultats de l'enquête sur la structure des salaires 2004 (LSE 2004)</i>
31		Travail non rémunéré dans le canton de Genève <i>Résultats de l'enquête suisse sur la population active 2004 (ESPA 2004)</i>
2007	32	Enquête internationale sur la littératie et les compétences des adultes (ALL), 2003 <i>Principaux résultats pour le canton de Genève</i>
	33	Les revenus à Genève en 2003 <i>Données fiscales sur les personnes physiques imposées au barème ordinaire</i>
	34	Les salaires en Suisse et dans les cantons, de 1994 à 2004 <i>Analyse comparative de leurs déterminants</i>
2008	35	Vingt ans de développement économique dans le canton de Genève
	36	Un portrait des communes du canton et des quartiers de la ville de Genève <i>Logements, ménages et revenus</i>

#### Légende des signes

–	valeur nulle
0	valeur inférieure à la moitié de la dernière position décimale retenue
...	donnée inconnue
///	aucune donnée ne peut correspondre à la définition
( )	l'information ne peut être communiquée pour des raisons tenant à la protection des données
[ ]	valeur peu significative
e	valeur estimée
p	donnée provisoire
r	donnée révisée

# Publications de l'Office cantonal de la statistique

## Diffusion sur papier \*

### Collection *Données générales*

---

#### Annuaire statistique

Recueil détaillé des principales statistiques annuelles concernant le canton de Genève dans son ensemble, ainsi que les communes. L'annuaire couvre l'ensemble des 21 domaines de la statistique publique cantonale. Ouvrage de référence paraissant en novembre. Il est disponible également sur CD Rom.

#### Mémento statistique

Synthèse des données essentielles sur le canton et les communes. Brochure annuelle gratuite, paraissant au printemps, éditée avec le soutien de la Banque cantonale de Genève (BCGE).

#### Bulletin statistique

Bulletin mensuel de 12 pages, édité en collaboration avec la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG). Choix des principales statistiques disponibles mensuellement.

Ce bulletin est complété (en mars, juin, septembre et décembre) de 4 pages de données trimestrielles.

### Collection *Analyses*

---

#### Coup d'œil

Deux pages d'informations synthétiques et rapides destinées au grand public ; éclairage statistique sur des questions d'intérêt général.

#### Communications statistiques

Série consacrée à la diffusion, vers un large public, de résultats statistiques marquants, l'accent étant mis sur le commentaire.

#### Etudes et documents

Série consacrée à la présentation des divers types d'études réalisées par l'OCSTAT : analyses périodiques ou ponctuelles, documents de référence, méthodologie.

#### Reflets conjoncturels

Cahier trimestriel, complété d'un supplément annuel, présentant une analyse commentée de la conjoncture économique pour le canton de Genève, illustré de nombreux graphiques.

**\* A l'exception de l'Annuaire statistique, ces publications sont aussi disponibles sur le site Internet de l'OCSTAT.**

## Diffusion sur Internet

### Collection *Tableaux de bord*

---

Les Tableaux de bord sont diffusés sur le site Internet de l'OCSTAT, à l'adresse suivante :

[http://www.ge.ch/statistique/publications/tb/welcome\\_tb.asp](http://www.ge.ch/statistique/publications/tb/welcome_tb.asp)

#### Marché du travail

Feuille mensuelle présentant les principales informations relatives à l'évolution du chômage.

Bulletin d'information trimestriel présentant des informations de nature structurelle sur le chômage.

#### Les travailleurs frontaliers à Genève

Feuille semestrielle présentant les principales informations disponibles sur les titulaires de permis frontaliers et les frontaliers actifs.

#### Indices des prix à la consommation

Feuille mensuelle : tableaux portant sur les indices suisse et genevois, avec commentaires sur l'indice genevois.

#### Indice genevois des prix de la construction

Recueil semestriel de tableaux, avec commentaires et graphique, portant sur les résultats de l'indice.

#### Masse salariale versée dans le canton de Genève

Feuille trimestrielle portant sur la masse salariale versée dans le canton de Genève. Graphiques, tableaux et commentaires.

#### Enquêtes de conjoncture

Feuilles mensuelles ou trimestrielles présentant sous forme de graphiques et de tableaux les résultats des enquêtes de conjoncture auprès d'entreprises de l'industrie, de la construction, des services immobiliers, du commerce de détail, de l'hôtellerie-restauration et des autres branches des services.

### Résultats statistiques

---

Les Résultats statistiques sont diffusés sur le site Internet de l'OCSTAT, à l'adresse suivante :

[http://www.ge.ch/statistique/publications/rs/resultats/resultats\\_stat.asp](http://www.ge.ch/statistique/publications/rs/resultats/resultats_stat.asp)

Ils proposent un bref commentaire des principales statistiques ou enquêtes annuelles produites ou diffusées par l'OCSTAT, complété par des liens sur les pages du site Internet présentant les résultats détaillés (tableaux, graphiques et note méthodologique).

### Communiqués de presse

---

L'OCSTAT diffuse annuellement plus d'une quarantaine de communiqués de presse (diffusion de résultats, annonce de publications), téléchargeables à l'adresse suivante :

<http://www.ge.ch/statistique/publications/compresse/compresse.asp>